



RÉSEAU DES ÉMETTEURS FRANÇAIS

Section française de l'Union Internationale des Radioamateurs (IARU)
Association reconnue d'utilité publique par décret du 29.11.1952.

Compte rendu de la réunion de la commission des concours du samedi 3 décembre 2022 à Tours

Membres présents : F1BLQ, F4CIB, F4CWN, F5LEN, F5FLN, F5MBM, F6IIT, F6DZR

Excusés : F5AGO et F6HJO

Destinataires : Membres, Président, Sièges

Secrétaire de la réunion : F5LEN

Ouverture de la réunion à 9 h

1. Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion plénière est fixée au samedi 2 décembre 2023 à Tours à 9h

2. Renouvellement du tiers sortant

Cette année les mandats de F4CIB, F5FLN et F5LEN arrivent à échéance.

F4CIB et F5LEN se portent candidats à un nouveau mandat. La commission réélit les candidats par acclamation et les remercie pour leur actions passée et future.

F5FLN décide d'arrêter son travail au sein de la commission des concours. Michel était déjà présent au sein de la commission au début des années 80 et l'avait rejoint de nouveau en 2005. La commission prends acte à regret de la décision de Michel et le remercie chaleureusement pour le travail accompli et ses avis avisés apportés tout au long de ces années.

Les personnes motivées et désireuses de faire partie de la commission peuvent faire acte de candidature par email à comconcours@r-e-f.org ou auprès de l'animateur de la commission F5LEN.

3. Attribution des concours / correcteurs

Validation du calendrier et distribution des corrections aux membres pour l'année 2023.

4. Règlement du Championnat de France

Le remaniement des règlements du Championnat de France initié l'an passé par F6HJO est définitivement adopté.

Celui-là implique la reformulation des règles communes pour éviter certaines parties redondantes.

Un point de détail reste à faire qui concerne le téléchargement des diplômes qui manque dans la dernière version.

La proposition de fusionner les règles communes HF et THF n'est pas retenue. Il semble préférable de garder deux textes distincts bien que de grandes parties soient communes aux deux textes.

5. Pondérations des points pour la Coupe du REF (classement des départements)

Depuis que l'abandon par l'État de la taxe radioamateur, le comptage des radioamateurs dans chaque département est sujet à débat. Or, la pondération des points pour les classements des départements nécessite de connaître le nombre de stations autorisées par département.

Rappel du calcul des points pondérés :

$$\frac{\sum \text{Points obtenus par le Dpt} \times \text{Nb de participants du Dpt}}{\text{Nb de stations autorisés dans le Dpt}}$$

Nous pourrions être amenés à changer ce mode de calcul à cause du manque de données ou une fiabilité insuffisante de celles-ci.

D'autres modes de pondérations possibles :

- Pondération par la population du Dpt. Ces données sont publiques et disponibles chaque mois (INSEE). Le nombre de stations autorisées est remplacé par la population du Dpt.
- F5NTZ nous a fait parvenir une proposition de pondération différente.

$$(\text{Total Point mono_op} \times \text{NB mono_op}) + \frac{\text{Total multi} \times \text{Nb multi}}{2}$$

Permet une meilleure prise en compte de tous les logs petits ou gros en s'affranchissant du nombre de stations du Dpt. Pour les gros départements, mobiliser un nombre suffisant de stations s'avère une tâche extrêmement ardue.

- F6IIT émet l'idée de se baser sur le nombre d'adhérents au REF (puisque'il s'agit de la Coupe du REF) selon la formule suivante

$$\frac{\text{Pts du dpt} \times \text{Nb de logs reçus de membres du REF dans le Dpt}}{\text{Nb de log reçus du Dpt}}$$

Le nombre d'adhérents pourrait être arrêté au 31/12 de l'année précédente au concours. Seules les stations individuelles seraient prises en compte.

Le sujet est complexe et mérite réflexion. Un avis pourra être demandé aux participants via un sondage.

6. Questions diverses

- La commission a bien pris connaissance du dernier courrier de F1CXX concernant son avis sur les réponses apportées à ses questions lors de la dernière AG du REF 2022.
- Courrier de F5DE interrogeant la commission sur la position du REF concernant le conflit qui touche durement l'Ukraine et d'éventuelles sanctions visant les stations russes et biélorusses dans les concours. D'autres associations radioamateurs européennes ont imposé des limitations à la participation dans les concours par exemple.
Cette question dépasse le seul cadre des concours. Cette décision engage la position du REF dans son ensemble. Aussi, la commission a transmis les courriers au CA du REF qui donnera sa position sur le sujet.
- Proposition est faite de changer la fabrication des récompenses plaque bois par la fabrication de plaques sans support bois notamment. F5MBM est chargé d'une étude dans ce sens.
- Modification du règlement du DDFM 50 MHz
Ce concours utilise la notion de Multi par département et de grands carrés locator. Ceci peut poser problème à certains logiciels de saisie d'une part et des difficulté de correction d'autre part.
Il est envisagé de passer le n° de dpt dans l'échange ex : 59 29 comme pour le CDF HF par exemple. Mais en tout état de cause le calcul des points gardera 1 pt / QSO. Des développements sont nécessaires sur le logiciel de correction (langage C).
Si un OM possède des connaissances sérieuse en C et souhaite échanger sur le sujet, prendre contact avec F5LEN.
- Modification de la durée du REF 160m – Trophée F8EX
F4CWN a réalisé des statistiques sur les logs reçus à ce concours. L'activité de la dernière heure montre que l'activité est extrêmement réduite, voire nulle durant cette période.
Décision est prise de terminer le concours à 00 h TU dès 2023.
Maintien d'un seul classement Mono / Multi compte tenu de la durée réduite de ce concours (idem CCD).
- Communication de la CC sur les réseaux sociaux
F4CWN interpelle la commission sur l'absence de communication de la commission au travers les réseaux sociaux. Après autorisation du CA pour l'ouverture de comptes sur les rs, Florent F4CWN pourrait se charger de cette animation.

La réunion est levée à 15h.

Fait à Tours Nancy le 4/12/2022